



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

## **Deuxième Projet de règlement #290-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021**

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE deux séances d'information ont été offertes à la population en date du 25 octobre 2023 et du 13 février 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage afin que ce projet soit rendu possible dans la zone ciblée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation ayant pour but de présenter le projet de règlement 290-2024 a eu lieu le 8 avril à 18h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

**Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester décrète ce qui suit :**

**Article 1**

Le plan de zonage est modifié afin de créer la zone 102-A à l'intérieur de la zone 100-A existante, tel qu'illustré au plan de l'annexe 1 du présent règlement.

**Article 2**

L'annexe L du règlement de zonage est modifié par l'ajout d'une grille de spécifications pour la zone 102-A. Les usages permis et les normes d'implantation pour la zone 102-A figurent à l'annexe 2 du présent règlement.

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# Annexe 1 – Plan de zonage



